

SESSION DU 9 JUIN 2015

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 4 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire le mardi 9 juin 2015, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Christophe LEROY, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absents excusés :

- Monsieur Jean-Pierre SAULAS
- Madame Evelyne LAFEUILLE qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc DECOURTIL

* * * * *

→ Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission de Monsieur André TEMPLIER, 1^{er} Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir le 22 mai dernier, Monsieur André TEMPLIER a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire de la Commune de Gellainville et de membre du Conseil Municipal.

Il convient dès lors, de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint.

Pour mémoire, par délibération n° 2014-017 du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait fixé à trois le nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de pourvoir au remplacement de Monsieur TEMPLIER, adjoint démissionnaire et de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire.

→ Election d'un nouvel adjoint en remplacement de Monsieur André TEMPLIER, adjoint démissionnaire :

Par délibération n° 2015-039 de ce jour, le Conseil Municipal a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire, et donc de remplacer Monsieur TEMPLIER, adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint et de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à son élection.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité des votants que le nouvel adjoint occupera le poste de 1^{er} adjoint au Maire.
- **PROCEDE** à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Christophe LEROY est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, 1^{er} Adjoint Maire de Gellainville. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le tableau des Adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

1 ^{er} Adjoint au Maire	Monsieur Christophe LEROY
2 ^{ème} Adjoint au Maire	Monsieur Loïc DECOURTIL
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Monsieur Michel AZAMBOURG

La séance est levée à 20 heures.

* * * * *